

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008062

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation du représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'association "l'Amicale des Animateurs"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association " L'Amicale des Animateurs ", plus particulièrement l'article 9,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Aubervilliers, en marche pour le changement" et Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, M. Bernard VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne le représentant au conseil d'administration de l'association l'Amicale des Animateurs :

- Soumia ZAHIR

Le Maire